



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 20 février 2023

ORDRE PUBLIC

Interdiction de la manifestation du « Carnaval des Gueux » à Montpellier

En raison du risque avéré de troubles à l'ordre public, le préfet de l'Hérault Hugues Moutouh a décidé, par arrêté, d'interdire la manifestation non déclarée du « Carnaval des Gueux » qui est annoncée le mardi 21 février 2023 dans le centre-ville de Montpellier.

Le rassemblement illégal du « Carnaval des Gueux », préparé de manière clandestine en l'absence de toute concertation avec les services de la préfecture et de la mairie, génèrent tous les ans des troubles à l'ordre public (recherche de l'affrontement avec les forces de l'ordre, incendies de poubelles, dégradations de biens publics et privés, consommation excessive d'alcool sur la voie publique...).

L'arrêté préfectoral signé ce jour **interdit la manifestation du mardi 21 février 2023 (18h00) au mercredi 22 février (5h00) dans le centre de Montpellier, dans un périmètre comprenant les secteurs Ecusson, Gare, Plan Cabane.**

La consommation et le transport d'alcool sur la voie publique, ainsi que la vente à emporter de boissons alcoolisées seront interdites dans les mêmes conditions de lieu et de temps.

Un **dispositif spécifique de maintien de l'ordre sera mis en place**, avec l'appui des CRS, pour faire respecter ces mesures d'interdiction.

Tout contrevenant à cette interdiction s'expose aux sanctions pénales prévues aux articles 431-3 et suivants du code pénal : 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende pour les organisateurs, et une contravention de 4^{ème} classe (135 euros) pour les participants.

« Certains groupuscules d'ultra-gauche détournent la liberté de manifester en vue de constituer des attroupements dont les seuls objectifs sont de troubler la tranquillité publique, se livrer à des dégradations et agresser les forces de l'ordre. Participer dans ces conditions à un tel attroupement constitue un délit ».
Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2